

VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Procès-verbal du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale Séance du 16 décembre 2013

Conseil communal

Présents : Mmes et MM.

OLIVIER Daniel, Bourgmestre-Président;
FOURMANOIT Fabrice, DANNEAUX Patrick, MONIER Florence, DUMONT Luc,
DEMAREZ Séverine, Echevins;
DUHAUT Philippe, Président du CPAS;
DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo, LELOUX Guy,
CANTIGNEAU Patty, GEVENOIS Yveline, ORLANDO Diego, DUVEILLER François,
QUERSON Dimitri, BAURAIN Pascal, RABAEY Cindy, ROOSENS François, LEFEBVRE Lise,
DAL MASO Patrisio, CORONA Marie-Christine, DUFOUR Frédéric, Conseillers.
BLANC B., Directeur général.

Excusés :

RANOCHA Corinne, DOYEN Michel et BRICQ Jérémy, Conseillers.

Conseil de l'Action Sociale

Présents : Mmes et MM.

DUHAUT Philippe, Président,
BECHAIT Isabelle, BOOSTEN Philippe, AMAND Marion, NAOU Areti, MEVIS Thibaut,
GOSELIN Franz, ROOSENS François, HENRY Fabienne, GOSELIN Dorothee, Conseillers.
BASTIEN Nicolas, Directeur général FF.

Excusé :

MIELCAREK Raymond, Conseiller.

Remarque :

- Monsieur Patrisio DAL MASO, Conseiller communal, entre en séance pendant la lecture du rapport présenté par M. BASTIEN Nicolas, Directeur général FF du CPAS.

Le Conseil étant en nombre pour délibérer, la séance est ouverte à 18h39 sous la présidence de M. D. OLIVIER, Bourgmestre.

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

Séance publique

1. SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONCERTATION :

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale, réunis en séance publique,
Vu l'article 26bis §5 de la loi organique des CPAS et l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu qu'il convient de présenter un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre d'Action sociale ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Ville ;
PRENNENT ACTE du rapport établi par le Comité de concertation Ville-CPAS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h48.

L'approbation du présent procès-verbal sera inscrite à l'ordre du jour des prochains Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale.

Pour le Conseil communal

Le Directeur général,

Le Président,

Pour le Conseil de l'Action Sociale

Le Directeur général FF,

Le Président,